

INTERVIEW

PROSTITUTION

La traite - une mystification

Interview: Christiane Walerich

Déconstruire les catégories dans lesquelles on est habitué à penser la traite et la prostitution depuis la fin du 19e siècle - c'est l'approche adoptée par le sociologue belge Jean-Michel Chaumont.

woxx: *Dans votre présentation „Discours et déconstruction“, vous avez choisi une approche socio-historique. Ici, vous analysez le discours courant sur la traite des êtres humains en le comparant avec le discours datant du début du vingtième siècle. Comment ce discours a-t-il évolué ?*

Jean-Michel Chaumont: Le discours contemporain sur la traite des êtres humains ne se rapporte pas au vrai esclavage, aux traites négrières. Il s'enracine par contre dans le discours sur la traite des blanches qui est né à la fin du 19e siècle et qui présente la traite des Blanches comme aussi grave ou même pire que la traite des Noirs : ainsi, l'indignation légitime - qui est associée à la traite par ceux qui dénoncent le phénomène de l'esclavage, du kidnapping et du transport meurtrier de centaines de milliers d'individus à partir du continent africain - est transposée sur un autre phénomène qui est celui de la pros-

titution des étrangères européennes, dont on veut faire croire qu'il s'agit d'un phénomène identique. De cette manière un amalgame tout à fait abusif fut réalisé entre traite des Blanches et traite des Noirs. Après la Deuxième Guerre mondiale, au moment où une nouvelle convention internationale a été adoptée par l'ONU, on ne parle plus que de « traite des êtres humains » mais c'est en réalité le discours sur la traite des Blanches qui en a été le modèle.

Vous dites que le discours courant sur la traite est essentiellement une mystification. Pourriez vous illustrer cette hypothèse?

En Belgique, à la fin du 19e siècle, la gestion de la prostitution relève de la compétence des communes et la plupart des grandes villes du pays était réglementariste. Ce système, qui prévoyait l'inscription obligatoire des prostituées, les soumettait à un règlement qui était extrêmement contraignant et les mettait littéralement hors la loi : si elles ne respectaient pas les termes du règlement et si, par exemple, elles ne se présentaient pas à la visite médicale, la police pouvait les emprisonner sans intervention judiciaire. Inutile de préciser que

les policiers usaient et abusaient de multiples façons du pouvoir dont ils disposaient ainsi sur ces femmes. Un autre point caractéristique du réglementarisme était la défense des bordels. Les réglementaristes voulaient que la prostitution ne soit plus dans la rue et qu'elle se localise dans des endroits contrôlés et discrets. Les tenanciers de bordels devaient aussi respecter les règlements mais la police était ici aussi en même temps juge et partie et bien souvent une alliance s'établissait entre les tenanciers de bordels et les policiers sur le dos des prostituées. Seules des minorités, protestantes notamment, dénonçaient ce système où, dans l'indifférence générale, les prostituées étaient ainsi à la merci des tenanciers de bordel et des autorités. On peut dire que la « traite des Blanches » a été inventée pour faire sortir l'opinion publique de son indifférence face aux abus, réels, de la réglementation. Une grande campagne abolitionniste, menée depuis l'Angleterre, va se déclencher en 1880 à l'occasion d'un scandale qui avait rendu publique la présence de mineures anglaises dans les bordels de Bruxelles. Il était vrai et contraire à la loi que s'y trouvaient des mineures mais c'était tout à fait toléré par les autorités communales au nom de la

protection de la santé publique. Les abolitionnistes ont « inventé » que ces jeunes prostituées étaient non seulement mineures, mais abusées et forcées à se prostituer. C'est là que cette image de l'esclave sexuelle, qui va permettre de parler de traite des Blanches par analogie à la traite des Noirs, se crée. Du coup, ce n'est plus aux prostituées méprisées que l'on s'intéresse mais aux « innocentes » jeunes femmes de bonne famille censées avoir été kidnappées à la sortie des écoles pour alimenter les bordels en chair fraîche. Ainsi, la traite des Blanches devint un moyen très puissant pour dénoncer la réglementation de la prostitution et en particulier l'existence des bordels. Mais les autorités savaient que ces histoires d'esclaves sexuelles n'étaient pas vraies et que, sauf dramatiques exceptions, les prostituées qui officiaient dans les bordels étaient des « professionnelles », même quand elles étaient très jeunes. A cette époque, la majorité sexuelle en Angleterre était de treize ans : ainsi, une gamine pouvait se prostituer sans que cela soit considéré comme un délit. Comme la pauvreté était immense pour les classes populaires, beaucoup espéraient gagner d'avantage dans un bordel à Bruxelles que sur le trottoir en Angle-



Jean-Michel Chaumont
avec des enfants
béninois catalogués
« victimes de la traite »

terre. C'était une prostitution de survie. Parfois, les espoirs des immigrées se réalisaient : c'est une constante de toute l'histoire de la « traite », comme ce l'est de toute l'histoire de l'immigration. Quelles que soient les époques, des personnes étrangères vont travailler dans les pays plus riches. Mais là on fait d'une petite fraction de la population des étrangers migrants, une population tout à fait à part, qu'on qualifie de victimes de la traite. On leur attribue un statut différent et on prétend les sauver des « réseaux » criminels tandis que la majorité des autres immigrés illégaux seront poursuivis et expulsés.

Dans quelle mesure l'acte de se prostituer est-il un libre choix ?

Je crois qu'on ne peut pas poser la question comme cela. Il y a deux semaines, une dizaine de clandestins a encore trouvé la mort, parce qu'ils avaient tenté de gagner l'Espagne. Est-ce un libre choix que de s'embarquer sur des radeaux de fortune en prenant des risques effrayants pour soi et pour sa famille dans l'espoir de gagner les côtes européennes et de vivre mieux ? Non, ce n'est pas un libre choix. C'est un choix sous contrainte énorme avec très peu d'alternatives.

C'est un choix extrêmement déterminé par des raisons politiques, économiques et sociales. Je suis visiteur de centres fermés en Belgique. Si les gens que je rencontre là-bas avaient eu d'autres options de vie, ils seraient restés dans leur pays. Ce n'est pas un libre choix de travailler comme un chien dans des ateliers clandestins, avec des horaires impossibles et des salaires de misère. Mais c'est toujours mieux que ce que ces personnes ont connu chez elles. Et le pire que l'on puisse faire de leur point de vue, c'est de les renvoyer chez elles.

Relevez-vous une certaine hypocrisie cynique se cachant derrière les discours de vouloir sauver les victimes de la traite ?

Le discours sur la traite ne correspond pas à la réalité. Ce que nous avons, c'est un phénomène migratoire. Il y a peu de prostituées belges qui vont travailler au Nigéria ou en Moldavie alors que le contraire est vrai. Il s'agit donc bien d'un flux migratoire des pays pauvres vers les pays riches. A la base de cette migration, il y a des motifs économiques ou des raisons liées au fait que les gens ont l'impression qu'ici, il y a plus de liberté et plus d'opportunités que chez eux.

Comme le discours sur la traite ne correspond à aucune réalité, on peut l'utiliser comme on veut : on peut l'utiliser indifféremment pour dénoncer la mondialisation capitaliste qui marchandise tout ou comme symptôme de la perte des valeurs morales ou religieuses, ou encore comme symbole de la domination masculine sur les femmes... Comme le discours sur « la » traite, le discours sur « la » prostitution qui l'accompagne généralement occulte les situations très différentes que l'on trouve dans la réalité. Quel est en effet le point commun entre une « escort-girl », qui travaille dans les plus grands hôtels et qui gagne probablement beaucoup d'argent et une toxicomane qui se prostitue dans la rue ? Il faut casser les symboles, il faut cesser de parler de « la traite », de « la prostitution » et voir les réalités multiples que ce discours recouvre. Il n'y a pas de solution unique pour l'ensemble des situations.

Dans votre argumentation, vous mettez en avant le lien entre la traite et la lutte contre l'immigration clandestine.

Beaucoup de femmes, considérées comme victimes de la traite, font partie de cet ensemble beaucoup plus

large que sont les clandestins. On prétend qu'il est important de faire une distinction entre traite des êtres humains et trafic de migrants, mais dans la réalité la distinction est généralement impossible à établir. Toutes ces personnes sont désireuses de migrer et doivent payer, parfois fort cher, des intermédiaires pour arriver à destination. Il y a de nombreux abus mais ils concernent tout autant les personnes considérées comme des « illégaux »

JEAN-MICHEL CHAUMONT

Né en 1958, il est détenteur d'un doctorat en philosophie et en sociologie. Il était chargé de recherches au Centre d'étude et de documentation pour l'action communautaire au Brésil et collaborateur scientifique à la Fondation Auschwitz à Bruxelles.

A partir de 1995, il travaille comme chercheur qualifié du Fonds national de la recherche et chargé de cours à la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain-La-Neuve. Ses publications traitent du statut de la victime, de la prostitution, ainsi que des normes et des conduites sociales.



Sous les palmiers avec Dona, Jessica et Laura : derrière ces noms se cache une diversité de trajets.

que celles qui sont considérées comme « victimes de la traite ». Quand vous êtes une jeune femme de Moldavie ou du Nigéria ou d'Equateur et que vous êtes clandestine, vous n'avez pas de choix : il faut recourir aux services de « passeurs » puisque les frontières vous sont fermées. En Espagne, de bonnes recherches ont été faites sur les femmes provenant d'Amérique Latine. Certaines deviennent des domestiques et une minorité travaille dans la prostitution. C'est une décision difficile car c'est toujours une activité extrêmement stigmatisée. Mais économiquement, cela signifie multiplier ses gains et ainsi supporter sa famille au pays d'origine beaucoup plus efficacement qu'avec un travail sous payé de servante.

Comment faudrait-il gérer la situation ?

Il faut d'abord arrêter de fermer les yeux et de parler en termes de symboles. La première condition, c'est d'essayer de voir la diversité des situations et partant, de réfléchir à des solutions en associant si possibles les personnes concernées. Une des caractéristiques des discours sur la traite et des politiques qui en sont déduites est qu'ils se produisent sans la moindre consultation des personnes directement concernées.

Vous croyez que le discours sur la prostitution est surtout un moyen

pour procéder à l'expulsion des gens ?

C'est plus compliqué que cela mais il est vrai qu'en définitive, l'expulsion est souvent le seul résultat concret. L'essentiel serait de déconstruire les catégories dans lesquelles on est habitué à penser la traite et la prostitution depuis la fin du 19^e siècle. J'ai l'impression que les débats entre abolitionnistes et réglemmentaristes piétinent. C'est peut-être le symptôme que nous nous trouvons dans une impasse et qu'il faut modifier les cadres de la discussion en fonction des réalités et non plus des idéologies.

Qu'est-ce que vous pensez d'une législation comme en Suède, qui veut punir les clients et rééduquer la société ?

Je pense qu'il y a une certaine cohérence dans le choix du modèle pour une société comme la Suède. Mais c'est malgré tout un modèle un peu hypocrite. Les recherches ont montré que la plupart des Suédois qui fréquentent des prostituées sont clients de prostituées à l'étranger. L'interdiction en Suède ne touche donc qu'une minorité d'entre eux. Et par ailleurs on sait que des prostituées, belges notamment, se déplacent régulièrement pendant quelques jours à la frontière suédoise parce qu'on y fait de bons gains. Tant à l'échelle nationale qu'internationale, la répression de la prostitution

ne fait souvent que déplacer les lieux où elle s'exerce.

Une société a-t-elle le droit de réglementer la vie d'individus indépendamment de leurs choix personnels ?

Une société protège toujours un certain nombre de gens, par exemple les mineurs. L'important, c'est de ne pas surveiller et réprimer sous prétexte de protéger ou d'assister. Par exemple, prendre une mesure de rapatriement, ce serait une véritable assistance si les personnes concernées avaient vraiment été trompées et forcées de se prostituer à l'étranger ; mais si en réalité, ce qu'elles veulent le moins c'est de rentrer chez elles, alors la prétendue mesure d'assistance devient pour elles une mesure répressive et il ne faut plus parler de rapatriement, mais d'expulsion. Sous prétexte de protéger et de prévenir des abus, la société va limiter une liberté fondamentale : la liberté de déplacement. C'est une mesure qui ne se prend pas dans l'intérêt des personnes, mais dans celui de l'Etat.

Quelle rôle joue le rapport des genres, parce que c'est généralement les femmes les prostituées et les hommes les « proxénètes » ?

Ce qui est très frappant dans cette construction de discours qui s'opère depuis un siècle, c'est une simpli-

fication à outrance. On a d'un côté l'homme criminel et, de l'autre côté, la femme abusée : le bourreau et sa victime. En réalité les choses sont nettement plus compliquées : bien d'autres personnages interviennent et les rapports qu'ils entretiennent sont plus complexes. Cela explique d'ailleurs pourquoi si peu de « victimes » demandent l'aide des autorités. Les personnes qui n'ont que leur force de travail à vendre - ou plutôt à louer - gagnent moins que les détenteurs de capitaux, c'est aussi vrai dans la prostitution. Comme les contremaîtres dans une usine, il y a aussi des personnages intermédiaires qui font la jonction. Ainsi, jusqu'à la moitié du 20^e siècle, la maquerelle, souvent une ancienne prostituée, jouait un rôle fondamental et s'occupait de la gestion quotidienne du business. Aujourd'hui encore, dans certaines filières d'immigration, comme celle du Nigéria, il n'y a quasiment pas d'hommes qui interviennent. D'un autre côté, vu la nature clandestine ou quasi clandestine des activités, il est vrai que les « travailleuses du sexe » ont moins d'opportunités pour s'organiser et défendre leurs intérêts que d'autres catégories de travailleurs et on peut le regretter.

Si vous affirmez, que la traite est une mystification historique, vous-avez-t-on déjà reproché que votre analyse est trop théorique et que vous ne connaissez pas le terrain ?

Non. Je dis que ce discours sur la traite est une mystification parce qu'il généralise abusivement des situations heureusement exceptionnelles, mais je ne prétends nullement que des cas de prostitution forcée n'existent pas. Et quand ça arrive, c'est très grave et il faut évidemment les réprimer sévèrement. Mais il ne faut pas donner les exceptions pour la règle. Je suis en contact avec des associations qui travaillent sur le terrain. Ces associations aussi sont prises dans des jeux difficiles parce qu'elles ont besoin de subsides pour survivre. Et s'il y a des subsides disponibles pour combattre la traite, alors on va dire qu'on va lutter contre la traite, même si ensuite on fait autre chose avec l'argent obtenu. Le problème, c'est qu'on est ainsi obligé de cautionner le discours « officiel » sur la traite. Or il est impossible de faire des politiques publiques efficaces quand on les base sur des exceptions et qu'on ignore les cas majoritaires. On se trompe alors de problématique et on transforme des problèmes socio-économiques en des problèmes criminels. Mais la police ne peut rien contre la misère et l'absence d'avenir.